



REGLEMENT INTERIEUR DES COMPETITIONS 2026

Saison 2026



Comité Natation Départemental de la Dordogne



cd24natation



comité de natation de dordogne



cd24natation.com

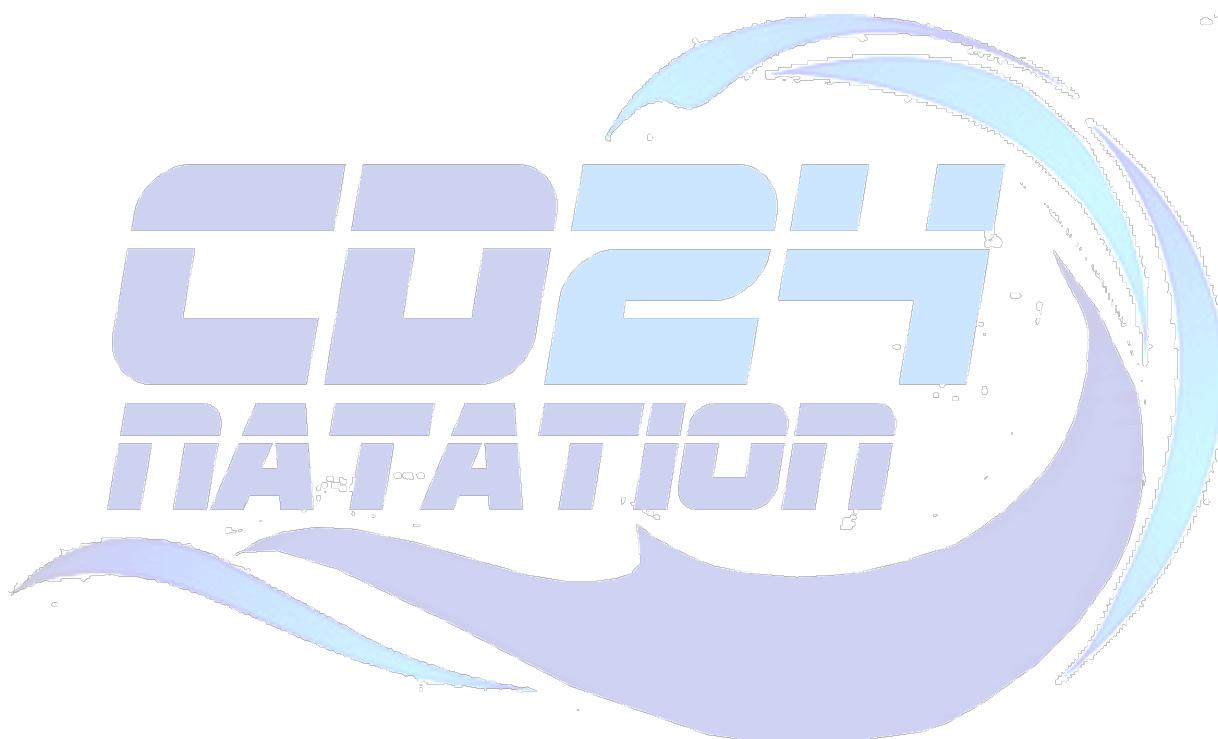
Document n° 2026 CND24 SPF RG 003 – 00

Le 11 janvier 2026

Approuvé en CODIR du 29 janvier 2026

SOMMAIRE

1. Préambule	2
2. Règlement intérieur au bon déroulement des compétitions en Dordogne	3
3. Horaires et lieux des compétitions	4
4. Définition des vêtements techniques	5
5. Charte du nageur lors d'une compétition ou sélection	5



1. Préambule

Les compétitions organisées en Dordogne sont bien plus que des rendez-vous sportifs : ce sont des moments de partage, d'engagement et de fierté pour l'ensemble de notre communauté aquatique. Chaque rencontre mobilise des nageurs motivés, des entraîneurs investis, des officiels attentifs, des bénévoles indispensables et des clubs qui œuvrent au quotidien pour faire vivre la natation sur notre territoire.

2

Afin de garantir à chacun un environnement sécurisé, respectueux et propice à la performance, le Comité Départemental de Natation de la Dordogne établit le présent Règlement intérieur au bon déroulement des compétitions.

Il fixe les règles essentielles qui permettent d'assurer :

- une organisation fluide et équitable,
- la sécurité de tous les participants,
- le respect des installations et des personnels,
- une ambiance sereine et constructive,
- la valorisation du travail des officiels et des bénévoles.

Ce règlement s'inscrit dans une démarche collective : celle de proposer des compétitions accueillantes, structurées et motivantes, où chaque nageur — du plus jeune Avenir au plus expérimenté des Séniors — peut s'exprimer pleinement et vivre une expérience positive.

En adoptant ces règles, nous affirmons notre volonté commune de faire de la Dordogne un territoire exemplaire, où la natation se pratique avec passion, respect et enthousiasme.

Laurent Pascaud

Président CND24

2. Règlement intérieur au bon déroulement des compétitions en Dordogne

- Tous les engagements pour les compétitions départementales se font via l'interface Extranat au plus tard le mercredi précédent la compétition à 23:59 que celle-ci ait lieu le samedi ou le dimanche. Aucun engagement ne sera effectué au bord du bassin.
- Majoration pour les engagements hors délai : Voir le règlement financier.
- **Tout forfait doit être déclaré 45 minutes** au plus tard avant le début des compétitions sur **le formulaire FFN (Une feuille par nageur à charge des entraîneurs – disponible sur extranat pocket)**. Les engagements des nageurs forfaits ne seront pas remboursés. Un certificat médical sera exigé le jour de la compétition ou dans les 48 heures qui suivent la compétition pour éviter la facturation des forfaits non déclarés. Les formulaires ne seront pas disponibles sur site et devront être fourni par les entraîneurs.
- Le club organisateur d'une compétition devra prévoir la présence de 2 personnes pour entrer les résultats sur l'ordinateur du Comité Départemental ou de leur club et au minimum une personne pour le ramassage des fiches si le chronométrage semi-automatique n'est pas déployé. Ils assisteront le responsable de la gestion du chronométrage pendant la compétition.
- Les clubs devront inscrire 2 à 3 personnes pour être formées au chronométrage semi-automatique et à pocket. L'objectif est de former ces personnes lors des compétitions. Inscriptions auprès du référent des officiels.
- Les clubs devront prévoir quatre personnes pour aider au transfert du matériel de chronométrage dans la piscine, son installation et démontage jusqu'au retour aux véhicules. Une table de 2m x 0,80m et 3 chaises seront mises à disposition du chronométrage.
- Toute contestation doit être faite uniquement par écrit et remise au juge-arbitre de la compétition.

- Un entraîneur ou un encadrant d'un club en charge des nageurs ne pourra pas être officiel et participer au jury pendant la compétition excepté les officiels du « collectif jeune Officiel »
- Un club ne pourra pas engager un officiel du « collectif jeune Officiel » seul représentant officiel du club. Il devra être accompagné.

3. Horaires et lieux des compétitions

- Les horaires et les lieux des compétitions y compris les challenges avenir peuvent être changés par le comité Départemental de Natation dans un délai de 24 heures avant le début de la compétition.
- Les horaires indiqués sur le calendrier et le règlement ne sont qu'indicatifs et dépendent du nombre de nageurs et du nombre d'engagements par nageur. Il en est de même pour la pause du déjeuner où nous devons respecter les horaires communiqués par les directeurs des piscines.
- Il ne sera pas mis à disposition de salle pour les repas des nageurs du midi par le Comité Départemental de Natation à la suite de la demande de certaines collectivités de faire payer ces salles et aussi suite au fait que les salles ne sont pas toujours laissées propres.
- Les clubs supports n'ont donc pas l'obligation de réserver une salle.
- Aucun repas ne pourra être pris dans l'enceinte des piscines, gradins, hall, etc. sous réserve de l'acceptation du club support avec sa collectivité.
- Si un repas est organisé par le club support, il devra se conformer aux horaires indiqués dans le règlement.
- En cas de Force Majeure (panne, mauvaises conditions climatiques, etc..) , ce délai pourra être réduit à quelques heures.
- Le seul horaire qui fait fois le jour d'une compétition est celui du programme extrait d'extranat et qui sera mis en ligne sur le site <https://www.cd24natation.com/>
- Aucun programme ou information ne sera diffusé aux clubs.

4. Définition des vêtements techniques

Formes de maillot autorisée pour les catégories U13 et Avenirs :

Pour toute la saison sportive, les vêtements techniques de natation

homologués FINA (jammer, combinaison) ne seront autorisés en compétition qu'à partir de la catégorie U18.

Pour les catégories Avenirs et U13

- Pour les filles :
 - Coupe « maillot de bain » autorisé sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si les coutures sont piquées
 - Coupe « combinaison » non autorisée
 - Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées
- Pour les garçons
 - Coupe « slip de bain » autorisée si coutures cousues (piquées)
 - Coupe « short de bain » autorisée sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si coutures piquées
 - Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées

Pour les autres catégories (Juniors, Seniors, Maîtres)

Pas de changement (application du règlement FINA)

ATTENTION : en cas de non-respect des règles ci-dessus, le nageur ne pourra pas nager.

5

5. Charte du nageur lors d'une compétition ou sélection

La participation à une compétition ou sélection de Dordogne des jeunes doit être pour vous un moment important et de partage. Vous serez lors d'une sélection coéquipiers avec des nageurs qui habituellement sont vos adversaires. Vous représentez votre département et la notion de club n'existe plus. Vous devez donner le meilleur de vous.

La bonne marche d'un déplacement et d'une compétition, c'est l'affaire de tous : Adhérents, Sympathisants, Parents, Entraîneurs.

Tout nageur se doit :

- De se conformer au règlement intérieur des piscines (pas de chaussures, habillage et déshabillage interdit, nourriture interdite, etc....) au bord du bassin.
- Se présenter au podium lors de la remise des médailles
- D'avoir la plus grande correction vis-à-vis du personnel de la piscine, des entraîneurs, des dirigeants, des accompagnateurs, des clients de l'hôtel, du personnel de l'hôtel, du restaurant, etc.
- De respecter les horaires pour se coucher, lever, les horaires des repas et des différents rassemblements,
- De signaler aux encadrants le moindre problème et ne pas hésiter de poser des questions,
- **D'être irréprochable.**

Quelques recommandations

- L'esprit d'équipe est une garantie pour le comité. Il semble indispensable que tous les nageurs(ses) se soutiennent, s'encouragent, tout en respectant les nageurs des autres clubs. Pour se faire, les téléphones portables ou tout autre appareil électronique sont interdits sur le temps de la compétition dans l'enceinte de la piscine ainsi que lors des repas et des rassemblements du groupe (réunion, animations, etc.).
- A la piscine, à l'hôtel (hébergement, repas) , en déplacement, chacun se doit de respecter le matériel et laisser l'endroit propre. Toute dégradation sera à la charge du nageur responsable de la dégradation.
- Les déplacements sont placés sous la responsabilité des dirigeants et entraîneurs ou accompagnateurs. Ceux-ci doivent être vigilants quant au respect des règles du code de la route. Les nageurs

devront respecter les directives données pour la compétition.

- Le classement au niveau d'un championnat dépend des résultats de tous les nageurs. Chaque performance apporte au nageur un nombre de points, le total de tous les nageurs permet le classement. Celui-ci est très important, car il permet au comité via les clubs de valoriser les efforts consentis de tous: nageurs, entraîneurs, officiels, dirigeants et bénévoles. Il renforce la bonne image véhiculée par le Comité Départemental et les clubs.
- Le port des équipements du comité (bonnet, tee-shirt,) est obligatoire en compétition. Il en est de même pour le port des chaussures de piscine autour du bassin.
- Toute mauvaise conduite, tout manquement au règlement du nageur fera l'objet d'un rapport soit des entraîneurs ou dirigeants présents auprès du référent natation et du président du comité. Après un entretien entre l'adhérent concerné et le référent natation et en accord avec le bureau ou le comité directeur, les sanctions suivantes pourront être mises en vigueur :
 - Avertissement verbal et rappel des règles en vigueur,
 - Avertissement écrit,
 - Mise à pied du nageur pour une durée déterminée,
 - Radiation définitive du nageur au sein de son club via la FFN.

Si le comportement d'un ou plusieurs nageurs l'exige, un entraîneur pourra prendre une sanction immédiate proportionnée comme par exemple le forfait sur une série.